

BULLETIN MUNICIPAL



POULE-LES ÉCHARMEAUX

Été 2019

N°71

Le mot du Maire

Au niveau culturel, le Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB) nous a régales avec sa fanfare de rue « Sopaloca » au bord du plan d'eau le 27 juin. Ce sera également le retour du projet « Ça coule de source » avec la restitution, le 5 juillet à Monsols, du film réalisé en 2018.

La pause gourmande nous attend les 3 et 4 août au col des Écharmeaux, une occasion de mettre en valeur ce lieu qui ne demande qu'à se développer.

La mise en place de la nouvelle collecte des déchets a changé nos habitudes et cristallisé les mécontentements mais rien ne saurait excuser les nombreuses incivilités constatées sur la commune.

Comme chaque année, les nouveaux arrivants seront accueillis sur le forum des associations **le 8 septembre de 9h à 13 h**. Vous qui arrivez, ce sera un plaisir de vous rencontrer autour d'un verre afin de vous faire découvrir les nombreux atouts de notre commune.

Joëlle Couleur



Le plan d'eau (dernière page)

Les manifestations

JUILLET

Samedi 6 : Fête des sapeurs-pompiers : concours de pétanque et feu d'artifice

Samedi 6 : Poule auto-collection par « l'Écurie des lapins »

Samedi 27 : Repas de la chasse en Pey

Samedi 27 : Concours de boules des amis

AOÛT

Samedi 3 et dimanche 4 : Pause gourmande aux Écharmeaux

SEPTEMBRE

Dimanche 8 : Forum des associations de 9 h à 13 h

Samedi 21 : Sortie des anciens sapeurs-pompiers

Dimanche 22 : Vide-greniers organisé par le comité des fêtes

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 5
Beaujolais Vert Votre Avenir	P : 5
Changer ses habitudes	P : 6
La médiathèque - Le fleurissement de la commune	P : 7
Le restaurant scolaire - L'école publique	P : 8
L'École Saint-Martin	P : 9
La parole aux Associations	P : 9 à 11

BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14 h 00-17 h 00**
Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9 h 00-12 h 00**

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

adresse mail :

secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Recherches généalogiques :

vendredi 15 h 00-16 h 30

Adresse du site internet :

<https://www.poulelesecharmeaux.fr>

Fermeture pour congés

Du **lundi 12 août au dimanche 18 août**

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Mardi : **8 h 00 -12 h 00**

Mercredi : **8 h 30 -12 h 00**

Jeudi : **8 h 00-12 h 00**

Vendredi : **8 h 00-12 h 00/14 h 00-16 h 00**

Samedi : **8 h 00/12 h 00**

Tél : 04 74 60 14 79

Fermeture pour congés

Du **samedi 3 août au mercredi 28 août inclus.**

DÉCHÈTERIE St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

lundi de 14 h à 17 h 30,

mercredi de 9 h à 12 h et de 15h à 17 h 30

jeudi de 9 h à 12 h

samedi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal doivent parvenir

avant le 08 septembre 2019



Réservez votre composteur

Deux distributions par an :

Printemps (réservez avant le 31 mars)

Automne (réservez avant le 30 septembre)

Nous distribuons des **composteurs en bois de 300 litres à 20 € l'unité**, adaptés pour les foyers de une à cinq personnes).

Vous pouvez aussi commander, en fonction des stocks disponibles :

- *Composteur en bois de 600 litres (30 €), pour les expérimentés du compostage.*

Un bio-seau de 10 litres est remis à chaque personne prenant un ou plusieurs composteurs.

Il est très utile pour déposer vos déchets organiques de cuisine, avant de les vider dans le composteur.

Comment réserver votre composteur ?

En nous contactant par ces moyens :

- e-mail : infotri@c-or.fr

- téléphone : 04 74 89 58 39 ;

- ou courrier : COR - 3 rue de la Venne - 69170 Tarrare.

Comment récupérer votre composteur ?

Vous pourrez venir retirer votre composteur sur l'un des lieux de distribution, qui seront établis en fonction des demandes. Nous vous communiquerons les informations nécessaires par mail ou courrier (date, horaire et lieu de distribution).

Le règlement s'effectue **uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public**, lors de la remise des composteurs.

Une pièce d'identité vous sera demandée.

Conditionné en kit, facile à transporter et à monter, le composteur est accompagné d'un guide du compostage et d'une notice de montage.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Mercredi de 10 h à 11 h 30

Jeudi de 16 h à 18 h, samedi de 9 h 30 à 11 h 30

Ouverture du camping municipal

Du **1er mai au 30 septembre**

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les questions divers sont accessibles sur le site ou disponibles en mairie

Conseil du vendredi 5 Avril 2019 à 20 h 30

Présents : Joëlle COULEUR ; Vincent HOFFMANN ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusés : Anne FIMBEL pouvoir à Bernadette LABROSSE ; Colette FLÈCHE pouvoir à Nicolas DÉAL ; Aymeric CHAMPALE pouvoir à Jean-Baptiste BÉROUJON

Secrétaire de Séance : Monique CARRET

Le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2019 est approuvé.

FINANCES

1 Vote des taux d'imposition 2019 : Madame le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur. Elle propose au conseil municipal de les maintenir pour l'année 2019. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reconduire les taux de l'an dernier : Taxe d'habitation = 7,64 % ; Taxe foncier bâti = 10,46 % ; Taxe foncière non-bâti = 29.36 %.

2 Vote du budget primitif Commune 2019 : Monsieur Codello, adjoint, présente le budget primitif commune 2019. Monsieur Bassy demande des précisions sur la ligne de dépense fonctionnement « Ecole St Martin » d'un montant de 17 592 €. Cette somme correspond à une participation équivalente à celle de l'école publique par rapport au nombre d'enfants habitant la commune. Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 Commune, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement = 677 273,00 €

Investissement = 218 970,00 €

3 Vote des subventions aux associations 2019 : Mme le Maire présente les associations qui sollicitent une subvention communale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions proposées. Le montant total de celles-ci s'élève à 6 120 € (sans reversement COR, et toujours dans l'attente de précisions pour 2 associations communales).

4 Vote du prix de l'eau 2019 : Mme le Maire rappelle que la part communale du prix de l'eau n'a pas évolué depuis 2016. Elle propose au conseil municipal de maintenir ce tarif pour cette année. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir la part communale du prix de l'eau à 0,875 € pour l'année 2019.

5 Vote du budget primitif Eau 2019 : Monsieur Codello, adjoint, présente le budget primitif Eau 2019. Monsieur Hoffmann, adjoint, informe que nous sommes dans l'attente d'un diagnostic de Suez pour le remplacement de certaines canalisations. Monsieur Déal demande si les bois des terrains acquis seront abattus ? L'Agence Régionale de la Santé nous autorisant à laisser les arbres, ils ne seront a priori pas abattus. Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 Eau, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité. Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

Fonctionnement = 62 700,00 €

Investissement = 237 022,00 €

PERSONNEL

6 Taux de promotion grade ATSEM Principal 1^{ère} Classe : Mme le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 1^{er} mars, a approuvé la création du poste d'ATSEM Principal 1^{ère} classe pour y nommer Mme Renaud. Afin de finaliser sa nomination, Mme le Maire précise qu'il convient d'adopter le taux de promotion sur ce grade avant de pouvoir nommer l'agent. Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux à 100 % pour le grade d'ATSEM Principal 1^{ère} Classe.

INTERCOMMUNALITÉ

7 Approbation de la charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » entre les communes et la COR : Mme le Maire informe que lors du dernier conseil communautaire du 6 février, les élus présents ont délibéré en faveur d'une charte de partenariat portant « pacte financier et fiscal de solidarité » entre la COR et l'ensemble de ses communes. Cette charte doit permettre de définir au mieux les différents niveaux d'intervention de la COR en direction des communes tout en garantissant à chaque collectivité un niveau de ressources et de dotations suffisant pour exercer pleinement ses compétences. Il s'agit également de répondre aux injonctions de la Chambre Régionale des Comptes qui incite la COR à augmenter significativement son coefficient d'intégration (CIF) et donc à réduire le volume global de ses reversements aux communes en fonctionnement, mais de proposer en contrepartie la mise en place d'un programme de soutien de la COR à l'investissement de ses communes.

Par cette charte la COR réaffirme sa volonté :

- de réaliser autant que possible, en accord avec les maires, des investissements directs sur le territoire des communes, dans les domaines qui relèvent de sa compétence ou de l'intérêt communautaire,
- son engagement d'apporter par l'intermédiaire d'un fonds de concours un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix avant la fin du mandat.

Mme le Maire donne lecture des engagements des communes :

- accepter le principe du reversement d'une part du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économique de la COR situées sur son territoire
- informer la COR de ses projets de hausse (ou de baisse) de sa fiscalité
- informer la COR, le plus en amont possible, de tout nouveau projet d'investissement

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, approuve à la majorité, 9 pour, 2 contre, 3 abstentions, la charte de partenariat entre la COR et les communes, et autorise Mme le Maire à la signer.

8 Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) : Monsieur Codello, adjoint, donne le bilan de la réunion du conseil communautaire du 4 avril. Le président du Département du Rhône était présent et a rappelé que les dossiers d'appels à projets doivent être envoyés entre le 4 mars et 10 mai. Monsieur Codello précise que la COR maintient ses taux d'imposition, à savoir : Taxe Habitation = 9.09 % ; Taxe Foncière Bâti = 2.67 % ; Taxe Foncière Non Bâti = 7.76 % ; Cotisation Foncière des Entreprises = 25.01% ; Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères = 10.93%.

Concernant les fonds de concours attribués aux communes, la COR prévoit un maximum de 50 000 € par an et par commune.

BULLETIN MUNICIPAL

BÂTIMENTS

- 9 Salle municipale : Monsieur Troncy, adjoint, rappelle la nécessité de réparer la charpente afin d'éviter tout accident. Le devis s'élève à 4 896 € ht. Le conseil municipal approuve le devis de Monsieur Dumontet. Mme Cinquin, architecte à Cublize a été retenue pour la maîtrise d'œuvre. Un rendez-vous est prévu le 16 avril prochain pour la mise en route du projet. L'axe principal des travaux est la mise aux normes d'accessibilité des WC publics et de la salle municipale. Mme le Maire précise que la commune peut solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (taux de subvention de 40%) pour les travaux de mises aux normes des établissements recevant du public. Elle donne lecture du plan de financement. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention.

URBANISME

- 10 Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation : Mme le Maire présente la nouvelle carte des risques inondation. Mme le Maire précise que cette nouvelle carte pose des problèmes pour l'agrandissement d'une entreprise. A cet effet, elle donne lecture du courrier de Monsieur Dumontet, entreprise SCI Pied de Pey. Le permis de construire pour l'agrandissement de cette entreprise a été refusé, en l'état, puisque celle-ci se situe (avec la nouvelle carte) en zone inondable. Mme le Maire précise qu'elle a rencontré Monsieur Dumontet avec Monsieur Troncy lors du dépôt de permis. Le dossier a également été défendu auprès de la DDT, en vain. Mme le Maire prendra d'autres dispositions afin de défendre le projet d'agrandissement de Monsieur Dumontet.
- 11 Révision du Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire informe qu'une réunion est prévue le 14 mai avec les Personnes Publiques Associées. Une réunion publique est fixée au 11 juin à 20 h à la salle des fêtes. Le projet de révision devrait être arrêté durant l'été 2019 avec une nouvelle consultation des PPA. L'enquête publique est prévue en automne 2019 (si la COR a achevé son zonage d'assainissement). Le PLU pourrait donc être approuvé en janvier 2020. Actuellement, un repérage des granges qui peuvent bénéficier d'un changement de destination est en cours.

VOIRIE

- 12 Mise en tourisme du Col des Echarmeaux : Mme le Maire rappelle que la COR a réalisé une étude d'opportunité de mise en tourisme du Col des Echarmeaux (porte d'entrée Nord de son territoire). Un état des lieux ainsi qu'un diagnostic ont été rédigés. Mme le Maire donne les conclusions de cette étude qui propose 3 scénarios :
- Conforter la vocation de porte d'entrée : dans ce scénario, le col a un rôle de relais / renvoi vers les autres sites d'intérêt proches, ce n'est pas un lieu avec vocation d'arrêt prolongé
 - Conforter la vocation de porte d'entrée et fixer les visiteurs : ce scénario vise à inciter le visiteur à rester sur et aux abords immédiats du col aux moyens de nouvelles offres et de services qui s'adressent notamment à une clientèle familiale, en s'appuyant sur les prestataires présents sur site ;
 - Centre d'interprétation et de services : ce scénario vise à créer une économie touristique au col avec un équipement public accueillant notamment l'office de tourisme et des retombées attendues pour les prestataires privés afin de les inciter à développer leurs activités.
- 13 Fleurissement : Mme Labrosse propose que des jardinières soient installées aux abords de la mairie. Aussi, il serait souhaitable que chaque conseiller s'occupe d'un emplacement. Afin de faciliter l'arrosage du lendemain, les plantations peuvent être prévues un jeudi soir à 18h.
- 14 Cimetière : Monsieur Hoffmann, adjoint, rappelle le projet d'aménagement des allées du cimetière : allées descendantes en enrobé, allées transversales en espace vert. Le coût des travaux est estimé à 66 114 € ht. Monsieur Hoffmann informe qu'il a pris contact avec un cabinet d'études afin d'améliorer le projet et de réduire les coûts. Mme le Maire précise que pour ce projet d'aménagement, une subvention au titre de l'appel à projets du Département peut être sollicitée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite du Département une subvention dans le cadre du partenariat territorial 2019-2020.
- 15 Chansaye : Monsieur Hoffmann, rappelle le projet d'aménagement sécuritaire : installation de 2 radars pédagogiques, installation de plots réfléchissants et la création de 2 passages piétons plus visibles (entourés de résine gravillonnée de couleur ocre). La DDT a autorisé l'installation des 2 passages piétons et des panneaux. L'estimation des travaux s'élève à 9 649,14 € HT. Mme le Maire précise que pour des travaux d'aménagement sécuritaire, une subvention au titre des amendes de police peut être sollicitée. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite du Département une subvention au titre des « amendes de police ».
- 16 Fibre Orange : Mme le Maire informe que le raccordement de notre commune est prévu pour 2019. Un premier rendez-vous en mairie sera programmé prochainement.

Conseil du vendredi 10 Mai 2019

Présents : Joëlle COULEUR ; Jean-Marc TRONCY ; Raphaël CODELLO ; Monique CARRET ; Jean-Marc DESMONCEAUX ; Isabelle PETIT ; Anne FIMBEL ; Jean-Baptiste BÉROUJON ; Colette FLÈCHE ; Aymeric CHAMPALE ; Bernadette LABROSSE ; Nicolas DÉAL ; Jean-Marc BASSY

Excusé : Vincent HOFFMANN pouvoir à Jean-Marc DESMONCEAUX ;

Secrétaire de Séance : Jean-Marc BASSY

Le compte rendu de la séance du 5 avril 2019 est approuvé.

- 1 CCAB : Madame le Maire rappelle que la commune est adhérente au Centre Culturel Associatif du Beaujolais depuis février 2015. La délibération n° 2015-26 précisait que Mme Anne Fimbel, conseillère municipale et élue membre du CCAB, représentait Mme Mélinand, ancien Maire de la Commune, ainsi que Mme Colette Flèche élue membre suppléante. Mme le Maire précise qu'il convient de renouveler cette délibération suite au changement de Maire. Elle propose de reconduire Mmes Anne Fimbel et Colette Flèche en tant qu'élues au sein du CCAB. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

- 2 Mise en tourisme du Col des Echarmeaux : Mme le Maire informe le conseil municipal que deux réunions ont eu lieu avec la commune et les prestataires de services afin de restituer les conclusions de l'étude des 3 scénarios proposés (voir compte rendu de conseil municipal du 5 avril dernier). Lors de la réunion du 23 avril un comité d'acteurs locaux a été créé avec deux responsables

BULLETIN MUNICIPAL

locaux : Monsieur Bertrand Fimbel et Madame Caroline Goux, qui travailleront en étroite liaison avec la commission tourisme de la commune. Mme Fimbel rappelle que la compétence tourisme est une compétence de la COR, mais celle-ci prévoit-elle également l'investissement relatif à un des trois scénarios proposés ? Mme le Maire donne lecture d'une synthèse rédigée par le comité.

- 3 Pause gourmande : elle aura lieu les 3 et 4 août au col. La gratuité pour les exposants a été adoptée en bureau communautaire du 25 avril dernier.
- 4 Transfert de la mairie : Mme le Maire informe que la COR a reversé à la commune la somme de 3 663,39 € correspondant à la recette des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) suite au transfert de la mairie dans ses nouveaux locaux.
- 5 RGPD : Mme le Maire informe que la COR propose un service mutualisé avec un agent formé par la mairie de Tarare. Ce Règlement Général sur la Protection des Données a été mis en place le 25 mai 2018. Les collectivités doivent se mettre en conformité avant mai 2021. Le coût de ce service pour la commune s'élèverait à 268 € par jour.

URBANISME

- 6 Projet éolien : Mme le Maire rappelle qu'une réunion s'est tenue en mairie de Ranchal, avec une association opposée à l'éolien, présentant des arguments scientifiques. Ceux-ci n'ont pas permis de se faire une idée claire. Après discussion avec le Maire de Ranchal, il conviendrait que les conseillers des deux communes rencontrent les élus de Valsonne ou de St Bonnet les Bruyères afin de prendre le temps de la réflexion et de ne pas fermer la porte au projet.
- 7 Révision du Plan Local d'Urbanisme : Mme le Maire rappelle qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées est prévue le 14 mai afin de leur présenter la synthèse du diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (approuvé lors du conseil municipal du 12/07/2018), le règlement écrit et graphique ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation. Une réunion publique est également prévue le 11 juin à 20 heures.

VOIRIE

- 8 Fleurissement : les plantations sont prévues le jeudi 23 mai à partir de 18 heures. Un appel aux bénévoles sera fait par affichage dans les commerces et sur le site de la commune.
- 9 Chemin de Pierre Longue : Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Dobremetz et Monsieur Métras. Celui-ci précise que beaucoup de véhicules utilisent le chemin de Pierre Longue en sens interdit, à une vitesse excessive. Mme le Maire donne l'historique de cette route : Monsieur Maillot, ancien Maire, a pris un arrêté pour mettre la voie en sens interdit sauf riverains ; Mme Corcelette en 2002 a fait enlever « sauf riverains ». La route est donc devenue en sens interdit côté Chenelette. Mme le Maire a rencontré des habitants du hameau sur ce problème, il en est ressorti qu'un questionnaire écrit n'était pas nécessaire. Deux solutions sont soulevées : fermer la route côté Chenelette avec des rochers, ou installer des ralentisseurs. Une réflexion est engagée. La parole sera donnée aux habitants de Pierre Longue en fin de séance.

BATIMENTS

- 10 Vestiaires foot : Mme le Maire informe que le ballon d'eau chaude des vestiaires a été remplacé en urgence par M. Mallecourt pour un coût de 1 491,31 € TTC.



« Beaujolais Vert Votre Avenir est une démarche voulue et portée par les collectivités territoriales du Pays Beaujolais, pour soutenir l'installation de projets et de familles dans les villages, ce qui contribue au dynamisme économique et à la vie locale.

Dans le cadre de cette démarche, un café rencontre a été organisé le 26 avril dernier au bar restaurant « Le Gribouille » auquel étaient invités les ménages installés ces deux dernières années sur notre commune. L'initiative revient à Wladeck Potocki, partenaire de « Beaujolais Vert Votre Avenir » en collaboration avec Madame le Maire et les membres de la commission « Villages d'accueil ».

Ce fut un échange riche avec des nouveaux arrivants heureux de vivre à Poule et ravis de l'accueil et de l'aide trouvée pour l'intégration au sein de notre commune. Un réel dynamisme avec des personnes qui s'installent autour de projets. Enchanté de cette rencontre, chacun est prêt à renouveler ces échanges à l'automne avec d'autres Poulons récemment installés.

Nous vous rappelons que le forum des Associations organisé par le Comité des Fêtes aura lieu cette année le dimanche 8 septembre. La commune invite les familles installées depuis un an à se présenter et à découvrir les nombreuses activités proposées par les Associations.

CHANGER SES HABITUDES pour être Eco citoyen !

1-Le brûlage des déchets

Extraits du site officiel du service public <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858> :
Direction de l'information légale et administrative

Peut-on brûler des déchets verts (végétaux) dans son jardin ?

Les déchets biodégradables de jardin ou de parc, dits déchets verts, sont :

l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Que faire de ses déchets verts ?

Il est possible :

de déposer les déchets verts en déchetterie,

ou de les utiliser en paillage ou en compost individuel.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts, comme l'ensemble de ses déchets ménagers.

En cas de non-respect de l'interdiction

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction de brûler ses déchets verts à l'air libre.

Brûler ses déchets verts à l'air libre peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à **450 €**.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

2-Trouver une alternative aux pesticides chimiques

Jardins privés : utiliser des pesticides chimiques est désormais interdit

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13173>

Publié le 24 janvier par le site du service public

Herbicides, fongicides, anti-limaces... Savez-vous que, depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker chez vous des pesticides chimiques que cela soit pour jardiner ou désherber ? Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent néanmoins autorisés.

Pour remplacer ces produits phytosanitaires interdits, le ministère de la Transition écologique et solidaire propose des solutions comme, par exemple :

- * choisir des plantes locales et les planter au mieux en fonction de l'exposition et de la nature du sol ;
- * cultiver des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels ;
- * utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs.

D'autres organismes listent du matériel comme le brûleur thermique, la houe maraîchère, la rasette de jardin... ou bien les désherbants avec vinaigre blanc...

3-Les poubelles

De nombreux documents sur les consignes de tri sont disponibles et ont été transmis à maintes reprises. Malheureusement trop de personnes n'en tiennent pas compte et continuent de les ignorer et de ne pas faire l'effort de les respecter. Et pourtant c'est simple !

La mise en place de la nouvelle collecte par la COR fait beaucoup de remous ! Sur le document distribué avec le précédent bulletin, vous trouvez les coordonnées du service de gestion pour faire remonter les remarques et vous pouvez lire que « *les points de collecte sont susceptibles d'évoluer d'ici la fin de l'année en fonction de leur utilisation* ».

**ET STOP A LA DÉCHARGE SAUVAGE QUI
POLLUE, QUI ATTIRE LES ANIMAUX ET QUI
NE RÉSOUD PAS LES COLÈRES DE CER-
TAINS D'ENTRE VOUS !**



BULLETIN MUNICIPAL

MÉDIATHÈQUE « LE JARDIN DES MOTS »

L'exposition sur « Le savoir-faire local » a connu un réel succès. Les nombreux visiteurs ont constaté, avec surprise, qu'il y avait beaucoup de personnes, dans notre village qui avaient des dons pour fabriquer (livres, bijoux, patchwork, photos, albums photos, objets utiles, montage vidéo, ferronnerie d'art, tableaux, pains, charcuterie, musique, couteau beaujolais, tisanes, miel, compositions florales). Les deux écoles ont également participé. L'exposition était animée par des ateliers de pliages, une exposition de pâtisseries, des ouvrages d'autrefois et des objets insolites dont il fallait découvrir l'usage.



La médiathèque continue de recevoir le public les mercredi de 10h à 11h30, jeudi de 16h à 18h et samedi de 9h30 à 11h30

Si vous ne pouvez rendre vos documents dans les temps, une boîte aux lettres est à votre disposition dans la porte côté terrain de jeux.

Vous pouvez toujours demander des ouvrages qui ne seraient pas en rayons, sachant que la navette ne passe qu'une fois par mois. Parfois, le temps entre la demande et l'arrivée est long et il est possible que la Médiathèque du Rhône ne possède pas ces ouvrages.

Des animations sont prévues dans le courant de l'été :

- * une rencontre avec un éditeur et un auteur sur la première guerre mondiale concernant un ancien maire de notre village.

- * d'autres rencontres avec des auteurs locaux de romans se déroulant dans la région.

- * un cercle de lectures

Aucune date n'est fixée pour le moment. Vous en serez informés par des affiches, le site de la commune et la presse.

Les bénévoles de la médiathèque vous souhaitent de bonnes vacances pleines de lectures.

LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Jeudi 23 mai, une équipe d'élus et de bénévoles met en place les différents plançons dans les massifs bien préparés par les employés communaux.

Une belle variété de plants pour embellir notre village : rosiers, fusains, graminées, vivaces...

Et trois semaines plus tard, tout est fleuri...



Si vous êtes intéressés, n'hésitez à venir rejoindre l'équipe de bénévoles.
Ce sera un plaisir de vous accueillir.

BULLETIN MUNICIPAL

RESTAURANT SCOLAIRE

Voici la fréquentation du restaurant scolaire communal pour les mois de septembre 2018 à mai 2019.

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	mai *
58	59	57	61	59	61	64	63	57

* école St Martin en classe de mer pendant 4 jours

Pour assurer l'encadrement de ces écoliers, quatre personnes sont présentes :
Mme Karine Renaud : ATSEM à l'école publique
Mme Marie-Thérèse Sapin : Adjoint Technique chargée de l'installation, du service, du ménage...
Mme Sylvie Vallet : AVS à l'école publique
Mme Viviane Champale : ATSEM à l'école Saint-Martin

ÉCOLE PUBLIQUE

04 74 03 70 66

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et les divers projets pédagogiques se terminent.

Les élèves de l'école ont eu la satisfaction de voir leur poterie présentée lors de l'exposition de la bibliothèque, fin mars, sur le thème « des savoir-faire locaux » :



Ils ont aussi eu le bonheur de voir naître 10 poussins. Merci à M. Desbat pour sa collaboration !

En ce qui concerne les sorties, les classes de maternelle, CP et CE se sont rendues à Touroparc, le 3 juin, et ont pu finaliser le travail réalisé sur le thème des animaux. Les plus grands, ont abordé leur régime alimentaire et leur dentition. Les classes de CP-CE et CM se rendront, ensuite, fin juin, à l'Hôtel-Dieu de Belleville pour une visite le matin, ils participeront à des ateliers artisanaux l'après-midi.

Concernant le projet « Ça coule de source » en partenariat avec le CCAB, les CM ont travaillé avec le plasticien Bruno Rosier pour réaliser l'illustration de la BD racontant l'histoire de l'île.

Quant à la fête de l'école, elle se déroulera, cette année, le vendredi 21 juin, dans la cour de l'école, si le temps le permet.

Finalement, le 4 juillet, la classe des CM bénéficiera d'une formation théorique et pratique dispensée par deux intervenants du Comité Départemental du Rhône de la Prévention Routière. Les élèves passeront le permis vélo.

Pour les inscriptions, vous pouvez contacter Mme Perret, Directrice de l'école publique, au 04.74.03.70.66. Les élèves sont accueillis à partir de deux ans.

L'équipe enseignante.

BULLETIN MUNICIPAL



Avril-mai-juin : l'éclosion à l'école Saint Martin

Depuis le 1^{er} avril, les élèves ont fait beaucoup de rencontres et d'expériences.

Tout en préparant Pâques, nous avons débuté le mois d'avril par une initiation à la manipulation de marionnettes de tailles humaines grâce à la mairie et son partenariat avec le CCAB. Cette initiation a été complétée par un spectacle en commun avec les deux écoles où les enfants ont vu des professionnelles à l'œuvre.

Le reste du trimestre a été marqué par notre porte ouverte. Toutes les personnes qui le souhaitaient étaient invitées à venir découvrir l'école, ses valeurs et enseignements.

Mi-mai, le 13, direction Saint-Tropez pour les élèves de la GS au CM2 pour une classe de mer où nos élèves ont pu se familiariser avec le milieu marin et le littoral. Logés au centre de vacances le Lou Riou, ils ont suivi un programme chargé : initiation à la voile, découverte de la faune et de la flore par la « laisse de mer », randonnée sur le littoral, visite du musée marin, visite du musée océanographique de Monaco, ... Une semaine riche en découvertes !

Enfin durant le mois de juin, les CM ont passé leur permis cycliste avec la sécurité routière.

Nous les avons également emmenés à Cublize afin de faire de la course d'orientation pour les grands et une chasse au trésor pour les plus jeunes.

L'année s'est conclue par notre kermesse qui a eu lieu le vendredi 28 juin au soir. Les enfants ont participé à des olympiades avant de chanter quelques chansons pour le plaisir des visiteurs ! Le barbecue de fin de soirée a été accompagné par un diaporama composé des photos de la classe de mer, de quoi donner des idées aux futurs vacanciers !

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont soutenus par l'achat des billets de tombola ou par leur présence lors de cette soirée.



HVA Culture a accueilli la Cie Pièces et main d'œuvre avec une parodie des fameux lotos de nos villages. Un public venu nombreux a pu dès les entrées jusqu' à la fin du spectacle être acteur et spectateur de cette comédie. Encore merci à tous !

Pour clore la saison, HVA propose une nouveauté et vous donne rendez-vous **le Samedi 10 Août à 16 h au mille club (Lamure)** pour un goûter spectacle estival. Au programme **ventriloquie avec Philibert, l'explorateur**.

Puis, la saison 2019-2020 ouvrira le bal des duos, thème de la saison, le 16 novembre 20h30 à Chambost Allières avec un concert de violons pas très classique. Juste avant, aura lieu la traditionnelle Vie de jardin, troc de plantes dans le parc du château de Claveisolles le 6 Octobre.

Les rendez-vous mensuels cinématographiques, tous les derniers vendredi du mois sauf en juin le dernier jeudi.

En espérant vous retrouver nombreux pour nos prochaines dates, l'équipe d'HVA Culture vous souhaite un agréable été.

LES MAINS VERTES POULONNES

Comme vous devez le savoir, les Mains Vertes Poulonnes étaient en sommeil depuis février 2017. La décision a été prise de dissoudre l'association et donc de faire don des 5600 € restants sur le compte bancaire selon la répartition suivante :

1000 € à l'association des familles ; 1000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers ; 1800 € à l'école Saint-Martin et 1800 € à l'école publique.

Madame le Maire est au courant de cette décision.

BULLETIN MUNICIPAL

FOOTBALL CLUB LAMURE POULE

Le Football Club Lamure Poule ou F.C.L.P est le nouveau club créé après le mariage de l'Éveil Sportif de Lamure sur Azergues et l'Union Sportive de Poule-les Écharmeaux.

La première saison vient de se terminer avec un bilan très positif.

Avec plus de 270 licenciés, un terrain synthétique flambant neuf sur le site de Lamure et un terrain en herbe retravaillé pour le rendre nickel sur le site de Poule, le club de football espère une prochaine saison encore meilleure.

A la rentrée de septembre pour la saison 2019/2020 le F.C.L.P. souhaite développer son école de football pour les enfants de 5 à 13 ans avec un suivi par des éducateurs diplômés et créer une école de football féminine pour les jeunes filles à partir de 5 ans jusqu'à la catégorie senior.

Pour ceci une après-midi découverte 100 % féminine sans garçon aura lieu le 6 juillet de 14h à 16h sur le terrain de Lamure.

Le FCLP tient à remercier le soutien des deux maires et de leurs conseils qui a été indispensable pour la création de ce nouveau club.



Pour tous renseignements : Contact Mr Saugey Éric 0677902662

COMITÉ PÉDESTRE POULON

Belle randonnée ce dimanche 9 juin sur les circuits de la commune. Même si le soleil était caché, la température était idéale pour arpenter le dénivelé de nos chemins. Ce furent donc 565 marcheurs qui ont apprécié notre paysage, les ravitaillements et l'omelette à l'arrivée.

Le circuit le plus parcouru a été celui de 14 km avec 185 participants. Bravo aux 41 courageux qui ont osé se lancer sur les 42 km.

Et un grand merci à tous les bénévoles.

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

La vie du réveil de la Montagne a été endeuillée par la disparition d'André Patay, son fondateur en 1951. Nous étions émus et fiers de pouvoir lui rendre un dernier hommage musical lors de son enterrement. Puis la musique a repris sa place, comme « Dédé » l'a toujours souhaité, et le RMP a enchaîné à nouveau fêtes des conscrits et commémorations.

Les cours de musique de l'EMDI (Ecole de Musique et de Danse Intercommunale) sont terminés pour cette année.

Les élèves se sont produits en concert à Lamure, à Tarare et à Thizy.

Quelques-uns ont participé à une session de quelques heures en studio d'enregistrement à Tarare, début mai. Matériels et conseils de pros ont permis de révéler les points forts et les difficultés ... et tout le monde en est sorti enrichi.

Pour les inscriptions 2019/2020, vous trouverez les informations sur le site



<http://emdi.ouestrhodanien.fr/inscriptions-lamure-sur-azergues.html>

Vous pourrez aussi vous renseigner et vous inscrire lors du forum des associations le 8 Septembre de 10h à 13h.

Cette année encore, la fanfare subventionnera les cours pour les musiciens et futurs musiciens du RMP.

Et cet été, nous contribuons aux séjours musicaux de trois jeunes du RMP au Lac des Sapins.

Pour la suite :

. la sainte Cécile aura lieu le samedi 23 Novembre

. et notre « gros » événement de l'année 2020 sera l'organisation de Festivallées, le festival des fanfares du groupement des 3 Vallées. Nous vous convierons à une réunion d'information à l'automne. Vous y serez très attendus car nous aurons besoin de toutes les volontés, de toutes les compétences et de tous les bras.

Et n'oubliez pas, notre invitation à vous intégrer au RMP : le temps d'une répé tient toujours. Vous entendez, vous montez, vous vous asseyez - ou pas - ... et vous profitez de l'ambiance ... Y'en a qui ont testé !

A très bientôt.



LES POMPIERS
Pétanque
BAL

Feu
d'artifice

6
JUILLET

Poule-Les Echarmeaux

13h30 Concours de pétanque : 12€ (doublettes primées)
19h Plateau repas : 13€ (sur place ou à emporter)
22h Feu d'artifice
22h30 Bal des Pompiers : **Gratuit**

RNS - Ne pas jeter sur la voie publique

L'AO

RECRUTE !!

Rejoignez nous...

IL EST TEMPS DE
PRÉPARER NOS
CONSCRITS COMME IL
SE DOIT !!

POUR SE RETROUVER
- POUR FAIRE
- CONNAISSANCE
- POUR DE NOUVELLES
- RENCONTRES

nous
recrutons!

DANS 1 AN, C'EST NOTRE TOUR !!

Si vous êtes intéressé, contactez-nous par mail ici :
zerodepoule@gmail.com
Ou
Fabienne : 06.95.22.68.06
Justine : 06.13.63.49.54

BULLETIN MUNICIPAL

LE PLAN D'EAU

Le plan d'eau de Poule attire visiblement de plus en plus de visiteurs pour la pêche, les pique-nique, la détente. Ci-après, quelques témoignages :

Simone de Lyon, "fan" du plan d'eau :

« On peut s'installer au plan d'eau pour toute la journée puisque parking, tables, bancs, jeux pour enfants, toilettes, sont proposés gracieusement.

Les familles, venues de différents lieux ou de Poule tout simplement, se retrouvent au plan d'eau pour respirer un air pur dans un lieu calme et ombragé.



Le plan d'eau est dominé par le terrain de camping, le terrain de foot, le court de tennis, les jeux de boule...

En été "la Truite Poulonne" organise des concours de pêche ouverts à tous, les "mordus", qui peuvent aussi venir de mars à décembre disputer les poissons aux nombreux canards.

On peut faire le tour du plan d'eau en passant sur la digue ou par le chemin en contrebas et, en continuant quelques centaines de mètres, on arrive à la zone humide avec ses cheminements sur pilotis et ses explications sur la flore et la faune régionales.

Le plan d'eau, c'est aussi le point de départ pour de belles balades dans les sentiers proches bien balisés.

On ne s'ennuie pas au plan d'eau : on vient et on y revient ».

Michel PATAY, Président de "la Truite Poulonne" jusqu'à fin Septembre 2019 et bénévole à l'entretien du plan d'eau depuis 43 ans

« L'an dernier, 295 cartes de pêche "à la journée" ont été vendues à la boulangerie de Poule ou par l'intermédiaire d'Internet (10 € la carte). De même, en 2018, 48 pêcheurs ont opté pour une carte de pêche annuelle (92 €).

Dans l'étang de Poule, on peut trouver des tanches, des goujons, des perches, 3 brochets et beaucoup de gardons.

Plusieurs réservations de cars de voyageurs stationnant sur le parking du plan d'eau, sont prévues chaque année, et divers groupes : noces, marcheurs, enfants des écoles, réunions de familles, associations...

On peut rappeler qu'au départ, en 1971, le plan d'eau constituait une réserve aménagée pour les besoins des pompiers et des agriculteurs ».

